

CONFESSION ET JUSTICE : LA VOIE DE LA RECONCILIATION

Par Sa Sainteté
Le Catholikos ARAM I

Dans le monde fragmenté d'aujourd'hui, la réconciliation revêt une importance majeure et doit constituer une priorité pour la Communauté Internationale. Dans la reconstruction d'un monde meilleur, plusieurs génocides impunis ainsi que maintes conflits et questions relevant des Droits de l'Homme, méritent d'être sérieusement considérés et résolus.

Dans ce contexte, les Instances Internationales n'ont toujours pas appliqué, pour des raisons géopolitiques, les Résolutions de Droit International se rapportant au Génocide Arménien.

Ces quelques réflexions sont basées sur le rapport que j'ai présenté comme modérateur du Comité Central du Conseil Mondial des Eglises, à l'occasion de la réunion de ce Comité, en Février 2005, à Genève:

1.- Le pardon, don et obligation. Les sociétés modernes accordent une importance primordiale au pardon dans la perspective de la guérison des mémoires. Malheureusement, le pardon a perdu une grande partie de son sens véritable; il est politisé pour des intérêts multiples et l'on voudrait trop souvent qu'il soit accordé facilement. Dans la Bible, le pardon revêt une importance spéciale. Ainsi, la mission de l'Eglise est de pardonner les péchés et de guider les individus et les communautés vers la guérison et la réconciliation. Le pardon est un aspect essentiel de la foi chrétienne, ainsi qu'une dimension fondamentale de la vocation des Chrétiens.

2.- Pardonner, ce n'est pas oublier le passé. Pardonner, c'est guérir le passé. Pardonner, n'est pas oublier; mais plutôt se souvenir, d'une manière différente. Il faut affronter courageusement le passé, et le faire d'une manière responsable. Pardonner, signifie aussi regarder vers l'avenir avec une foi nouvelle, une espérance nouvelle et dans une perspective nouvelle. Le pardon nous engage à vivre ensemble dans la paix, la justice et la dignité. Plus encore, il donne tant à celui qui pardonne qu'à celui qui est pardonné, la capacité et le défi d'œuvrer et de lutter ensemble pour accomplir une tâche commune: celle de créer un avenir d'espérance en se libérant de l'amertume du passé. Négliger les blessures du passé ne contribue pas à établir une coexistence harmonieuse ni à édifier une communauté réconciliée. Oublier les souvenirs de souffrances n'incite pas les gens et les nations à regarder vers l'avant ni à s'engager dans l'édification d'un avenir nouveau. Le pardon est l'amorce de la guérison dans toutes ses dimensions, manifestations et effets. En affirmant notre passé, nous transformons nos blessures et nous réconcilions avec nos souvenirs.

3.- L'acceptation de la vérité est la condition sine qua non du pardon. Il faut que la faute soit admise, et la vérité proclamée clairement et complètement. Reconnaître la vérité dans sa totalité est le premier pas positif et concret dans le processus d'un nouveau départ. Dire la vérité: telle est la condition première et essentielle de la guérison et la réconciliation. Cette année, le peuple arménien commémore le quatre-vingt dixième anniversaire du génocide arménien. Au cours de la Première Guerre mondiale, en 1915, un million et demi d'Arméniens ont été massacrés par le gouvernement turc ottoman, selon un plan soigneusement élaboré et systématiquement exécuté. Bien que ma génération n'aie pas personnellement vécu ce passé tragique, le génocide arménien a eu un effet crucial et de fortes répercussions sur notre formation spirituelle et intellectuelle. Le passé hante les victimes; nous ne pouvons nous libérer du passé tant que ce passé n'aura pas été dûment reconnu et réparé. Un document préparatoire de la prochaine Conférence Mondiale sur la mission et l'Evangélisation le souligne bien: "La guérison exige que soit brisé ce silence et que la vérité puisse faire jour. Cela permet la reconnaissance de ce qui a été caché".

4.- Le pardon doit mener à la réconciliation des mémoires. La mémoire est une source vivante de l'histoire, un élément essentiel qui permet de se comprendre soi-même. Dans le processus de réconciliation, il faut créer des espaces dans lesquels les mémoires seront guéries, transformées et réconciliées. Lorsque les mémoires ne sont pas guéries, nous restons prisonniers du passé; lorsqu'elles sont guéries, par la confession et le pardon, elles nous donnent la capacité de reconstruire des relations, d'intensifier la confiance mutuelle et de nous engager dans un processus de transformation. Les mémoires non guéries deviennent une source de violence et de haine. Le pardon, en tant que réponse à la déclaration d'une faute, est un facteur déterminant du processus de réconciliation. Par le pardon, nous acceptons mutuellement la vérité et promouvons la nécessité de justice. Seule la confession peut mener au pardon; un acte courageux, qui constitue une condition préalable à toute guérison et à toute réconciliation réelles.

5.- Le pardon doit mener à la justice. La justice est un facteur déterminant du processus de réconciliation. Par justice, je ne comprends pas la vengeance; mais essentiellement la justice réparatrice et transformatrice. C'est sur la base d'une telle justice, que s'appuie une guérison véritable et s'édifie une réconciliation authentique. Pour achever ce but, les deux parties doivent y participer: autant la victime que l'auteur du crime. L'impunité ne fait que perpétuer l'injustice; pourtant, châtier le coupable ne constitue pas une fin en soi. La confession et le pardon ont pour fin la justice et la réconciliation. Il faut mettre la vérité et la justice au service de la coexistence et de la réconciliation. En Afrique du Sud, le processus "vérité et réconciliation" a clairement refusé toute "réconciliation à bon marché", c'est-à-dire la réconciliation sans la justice. Seule la justice réparatrice et constitutive de Droits permet d'arriver à une réconciliation authentique et permanente.